

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/04/2009  
Réception par le Prefet : 20/04/2009  
Publication : 24/04/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-6-2-6

Séance du vendredi 17 avril 2009

### Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM 68)

#### □ Demande de soutien financier

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 2 500 € à l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie dans le cadre de l'opération "Bravo l'Industrie",
- autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F724, chapitre 65, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

3 voix contre : Messieurs JACQUEY, MIEHE et STOLL  
1 abstention : Monsieur REINHARD